

Municipalité de Morin-Heights

PROVINCE DE QUÉBEC COMTÉ D'ARGENTEUIL MRC DES PAYS-D'EN-HAUT

PROCÈS-VERBAL

Procès-verbal de la séance régulière du Conseil municipal de Morin-Heights tenue à la salle du conseil, 567, chemin du Village, le mercredi, 11 mai 2016, à laquelle sont présents:

Madame la conseillère Mona Wood
Monsieur le conseiller Jean Dutil
Madame la conseillère Leigh MacLeod
Monsieur le conseiller Peter MacLaurin
Monsieur le conseiller Jean-Pierre Dorais
Monsieur le conseiller Claude P. Lemire

formant quorum sous la présidence du maire Timothy Watchorn.

Le Directeur général, Yves Desmarais, est présent.

À 19h36, Monsieur le maire constate le quorum et le Conseil délibère sur les dossiers suivants.

107.05.16 ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Il est proposé par monsieur le conseiller Jean-Pierre Dorais
Et unanimement résolu par tous les conseillers:

Que le conseil adopte l'ordre du jour tel que présenté par le Directeur général.

ORDRE DU JOUR

- 1 Ouverture de la séance du Conseil
- 2 Adoption de l'ordre de jour
- 3 **ADMINISTRATION**
- 3 1 1 Approbation des procès-verbaux
- 3 1 2 Rapport du Directeur général relatif au suivi des dossiers en cours
- 3 2 **Finances**
- 3 2 1 Bordereau de dépenses
- 3 2 2 État des activités financières au 30 avril 2016
- 3 2 3
- 3 3 **Correspondance**
- 3 4 **Personnel**
- 3 4 1
- 3 5 **Résolution**
- 3 5 1 Congrès FQM
- 3 5 2 Dossier équité salariale – entente SCFP
- 3 5 3 Terrain Blue Hills Inc.
- 3 5 4 Propriété des Entreprises Basler Inc.
- 3 5 5 Achat de photocopieur
- 3 5 6 Dossier – 27, Bellevue – Règlement 525-2015
- 3 5 7 Contrat – enlèvement de l'amiante – 27, Bellevue
- 3 6 **Règlement**
- 3 6 1
- 4 **SÉCURITÉ PUBLIQUE**
- 4 1 1 Rapport mensuel du Directeur
- 4 1 2 Rapport d'activité de la Sûreté du Québec
- 4 2 **Personnel**
- 4 2 1
- 4 3 **Résolution**
- 4 3 1

Municipalité de Morin-Heights

- 4 4 Réglementation**
- 4 4 1 Avis de motion – éclairage – Domaine Balmoral
- 5 TRAVAUX PUBLICS**
- 5 1 Rapport mensuel du Directeur
- 5 2 Personnel**
- 5 2 1 Embauche – journalier-chauffeur-opérateur temporaire
- 5 2 2 Embauche – employés temporaires
- 5 3 Résolution**
- 5 3 1 Contrat 1 – Raccordement Ski Morin Heights au réseau municipal – travaux d’aqueduc
- 5 3 2 Contrat 2 – Station de pompage Ski Morin Heights
- 5 3 3 Acquisition d’un camion de déneigement usagé
- 5 3 4 Acquisition d’une benne pour camion Freightliner 2004
- 5 3 5 Mur de soutènement – 29, rue Watchorn
- 5 3 6 Achat de conteneurs à déchets
- 5 4 Réglementation**
- 5 4 1 Adoption du règlement 539-2016 – surveillant de souffleur à neige
- 5 4 2 Adoption du règlement 542-2016 – qui modifie le règlement 495-2012 concernant l’usage de l’eau potable
- 6 URBANISME, ENVIRONNEMENT ET MISE EN VALEUR DU TERRITOIRE**
- 6 1 Rapport mensuel du Directeur
- 6 1 2
- 6 2 Personnel**
- 6 2 1 Embauche – Adjointe administrative, service d’urbanisme et travaux publics
- 6 2 2 Rescinder la résolution 99.04.16
- 6 2 3 Embauche – inspecteur temporaire, urbanisme et environnement
- 6 3 Résolution**
- 6 3 1
- 6 4 Réglementation**
- 6 4 1
- 7 LOISIRS, RÉSEAU PLEIN AIR ET SERVICES À LA COMMUNAUTÉ**
- 7 1 1 Rapport mensuel de la Directrice
- Rapport du Directeur du réseau plein air
- 7 1 2 Procès-verbal de la réunion du Comité de la bibliothèque
- 7 2 Personnel**
- 7 2 1
- 7 3 Résolution**
- 7 3 1 Tour du Silence 2016
- 7 3 2 Club de vélo de montagne des Pays-d’en-Haut
- 7 3 3 Événement Top Chrono 1^{er} octobre
- 7 3 4 Programme de la Fête du Canada
- 7 3 5 Shakespeare in the Park
- 8 AFFAIRES NOUVELLES**
- 8 1 1 Support to organizations
- 8 1 2 Lease of St-Eugene Parish
- 8 1 3 Agreement fore the maintenance of the aerobic corridor
- 9 PÉRIODE DE QUESTIONS**
- 10 **LEVÉE DE L’ASSEMBLÉE**

108.05.16 APPROBATION DES PROCÈS-VERBAUX

Le procès-verbal de la séance ordinaire du 13 avril 2016 a été remis aux membres du conseil par le biais du fichier électronique de l’assemblée.

Il est proposé par madame la conseillère Mona Wood
Et unanimement résolu par tous les conseillers:

Que le conseil adopte le procès-verbal de la séance ordinaire du 13 avril 2016.

109.05.16 RAPPORT DU DIRECTEUR GÉNÉRAL RELATIF AU SUIVI DES DOSSIERS EN COURS

Le Directeur général dépose au Conseil, qui en accuse réception, du rapport relatif au suivi de différents dossiers ainsi que l’état des revenus et dépenses relatif au règlement 525.

Municipalité de Morin-Heights

110.05.16 BORDEREAU DE DÉPENSES

La liste de comptes à payer et des comptes payés du mois d'avril 2016 a été remise aux membres du conseil par le biais de leur fichier d'assemblée électronique ainsi que la liste des dépenses autorisées durant le mois en vertu de la délégation de compétence, règlement 351.

Monsieur le conseiller Claude P. Lemire a étudié les listes et répondu aux questions des membres du conseil.

Il est unanimement résolu par tous les conseillers:

Que le conseil approuve les comptes tels que détaillés dans les listes déposées.

Bordereau des dépenses du 1^{er} au 30 avril 2016

Comptes à payer	\$ 129,198.60
Comptes payés d'avance	\$ 669,477.67
Total des achats fournisseurs	\$ 798,676.27
Paiements directs bancaires	\$ 9,859.47
Sous total - Achats et paiements directs	\$ 808,535.74
Salaires nets	\$ 103,467.43
Total des dépenses d'avril 2016	\$ 912,003.17

Monsieur le maire et le Directeur général sont autorisés à faire les paiements.

Monsieur le maire Timothy Watchorn a dénoncé son lien d'emploi l'entreprise 9129-6558 Québec Inc. – connue sous l'appellation David Riddell Excavation / Transport et s'est retiré du lieu des délibérations et n'a pris aucunement part aux discussions sur le dossier concernant l'entreprise.

111.05.16 ÉTAT DES ACTIVITÉS FINANCIÈRES AU 30 AVRIL 2016

Le Directeur général dépose au Conseil qui en accuse réception, l'état des activités financières au 30 avril 2016.

BORDEREAU DE CORRESPONDANCE

Le Directeur général dépose le bordereau de correspondance pour le mois d'avril 2016. Le Conseil avant pris connaissance des lettres reçues lors du comité plénier, le Directeur général donnera suite à la correspondance.

Municipalité de Morin-Heights

Correspondance reçue

Richard Deslauriers, vérificateur – mandat
Détour Air Miles – communiqué de presse
R. Houle – compliments – jardinage
TACL – élections
Ministère de la culture et des communications – politique
MRC – regroupement des tables de concertation
MRC - regroupement – portrait powerpoint
Commission d'accès à l'information du Québec : projet d'amélioration
MADA : compte rendu – rencontre du 21.04.16
TACL – rapport annuel 2015
Journées de la culture : invitation
T. Leslie : invitation
Tricentris : bulletin avril 2016
SAAQ : sécurité à vélo
S & G Ouimet : demande d'arrêt
MRC des Pays-d'en-Haut : Vente pour taxes 2016
Société d'histoire et généalogie des Pays-d'en-Haut : invitation
MRC des Pays-d'en-Haut : Règlement 314-2016
MRC des Pays-d'en-Haut : Règlement 315-2016
Théâtre Morin-Heights : remerciements
L. Lapiere : Demande d'exemption de frais

112.05.16 CONGRÈS FQM

Considérant que le congrès annuel de la Fédération québécoise des municipalités se tiendra à Québec, du 29 septembre au 1^{er} octobre, 2016 prochain;

Considérant que le congrès est une source de formation et d'information pour les membres du conseil;

Il est proposé par monsieur le conseiller Claude P. Lemire
Et unanimement résolu par tous les conseillers:

Que ce Conseil autorise monsieur le Maire Tim Watchorn, madame la conseillère Leigh MacLeod ainsi que messieurs les conseillers Jean-Pierre Dorais et Jean Dutil à participer au congrès.

Que les dépenses afférentes au déplacement, logement et subsistances soient remboursées sur présentation des pièces justificatives selon la Politique en vigueur.

Que la dépense soit imputée au poste formation du conseil et que le Directeur général fasse les ajustements requis.

113.05.16 DOSSIER ÉQUITÉ SALARIALE – ENTENTE SCFP

Considérant que lors de la négociation de la convention collective actuelle, il avait été entendu que certains postes seraient analysés par le comité mixte d'évaluation des emplois;

Considérant que le comité mixte des emplois a complété au moment de ces travaux l'exercice du maintien de l'équité salariale de l'année 2015;

Considérant la lettre d'entente signée par les parties le 25 avril dernier;

Municipalité de Morin-Heights

Il est proposé par monsieur le conseiller Claude P. Lemire
Et unanimement résolu par tous les conseillers :

Que ce Conseil approuve les termes de la lettre d'entente signée par le Directeur général et le Président du SCFP local 3950 et autorise les ajustements salariaux et les ajustements à la convention collective en conséquence.

114.05.16 TERRAIN BLUE HILLS INC.

Considérant que certaines parties de rues publiques sont toujours la propriété du Domaine Blue Hills Ltée;

Considérant la lettre transmise à la compagnie par la municipalité le 20 avril à cet égard;

Il est proposé par monsieur le conseiller Peter MacLaurin
Et unanimement résolu par tous les conseillers :

Que ce conseil autorise l'acquisition, à titre gratuit, des lots 3 737 202, partie de la rue Corbeil et 3 737 325, chemin de Wentworth.

Que les frais relatifs à la transaction soient assumés par la municipalité et que le Maire et le Directeur général soient autorisés à signer pour et au nom de la municipalité.

115.05.16 PROPRIÉTÉ DES ENTREPRISES BASLER INC.

Considérant que suite aux discussions relatives au réseau de sentiers traversant ses immeubles, monsieur George Basler a déposé une offre de règlement global sur ses immeubles;

Considérant que le conseil désire obtenir une opinion professionnelle indépendante sur le dossier;

Il est proposé par monsieur le conseiller Peter MacLaurin
Et unanimement résolu par tous les conseillers :

Que ce Conseil confie le mandat d'évaluer les immeubles faisant l'objet des discussions à Robert Kingsley, de la firme Évaluations Serge Lavoie Inc. pour un montant n'excédent pas 3 150 \$, plus taxes.

116.05.16 ACHAT D'UN PHOTOCOPIEUR

Considérant l'offre faite à la municipalité par la compagnie Xerox pour la location-achat d'un photocopieur pour une période de 60 mois;

Considérant que l'offre a été analysée et présente des économies par rapport à la situation actuelle;

Il est proposé par madame la conseillère Leigh MacLeod
Et unanimement résolu par tous les conseillers:

Municipalité de Morin-Heights

Que ce conseil autorise la conclusion d'un crédit-bail d'un produit Xerox Workcenter W7835PT pour une période de 60 mois au prix de 13 671 \$, taxes incluses.

Que les frais de copies prévus au contrat soient de 0,7 ¢ la copie couleur et ,0079 ¢ pour les copies noirs.

117.05.16 DOSSIER – 27, BELLEVUE – RÈGLEMENT 525-2015

Le Directeur général dépose le procès-verbal de la réunion de coordination du 21 avril 2016.

Pour la suite du dossier, le Directeur général informe le Conseil qu'il a confié le mandat d'ingénierie visant la validation des interventions de construction en structure, mécanique et électricité en vue du réaménagement du bâtiment à DWB Consultants pour une somme n'excédant pas 8 520 \$ avant taxes, tel que détaillé à l'offre de service datée du 1^{er} mai .

Il est proposé par monsieur le conseiller Jean-Pierre Dorais
Et unanimement résolu par tous les conseillers:

Que ce Conseil accuse réception du rapport du Directeur général.

118.05.16 CONTRAT – ENLÈVEMENT DE L'AMIANTE – 27, BELLEVUE

Considérant que l'administration a procédé à un appel d'offres sur invitation pour les travaux d'enlèvement de l'isolation en amiante des tuyaux et de la vermiculite dans les murs du bâtiment et le scellement de la chaudière situé au 27, rue Bellevue:

Considérant que les entreprises suivantes ont été invitées à présenter une offre:

Fongix Décontamination	Aire D3 Inc.
DNS Décontamination	

Considérant que la municipalité a reçu l'offre suivante:

NOM	PRIX (taxes incluses)
DNS Décontamination / Entreprise RLP Inc.	53 175,94 \$

Considérant que les crédits sont prévus au règlement 525-2015;

Il est proposé par monsieur le conseiller Jean Dutil
Et unanimement résolu par tous les conseillers:

Que le conseil octroie le contrat à DNS Décontamination / Entreprise RLP Inc. pour les travaux d'enlèvement d'amiante pour un total de 53 175.94 \$, taxes incluses.

Les paiements seront faits selon les prix unitaires présenté à la soumission.

Municipalité de Morin-Heights

**119.05.16 ADOPTION DU RÈGLEMENT 540-2016 QUI MODIFIE LE
RÈGLEMENT 466 – MODALITÉ DE PAIEMENT DE
TAXES**

Les membres du Conseil déclarent avoir reçu copie du règlement 48 heures avant l'assemblée du conseil et avoir lu le document, le Directeur général est dispensée d'en faire la lecture et ce dernier en donne les grandes lignes.

Il est proposé par monsieur le conseiller Claude P. Lemire
Et unanimement résolu par tous les conseillers:

Que le règlement 540-2016 soit adopté comme suit:

**RÈGLEMENT 540-2016
QUI MODIFIE LE RÈGLEMENT 466 – MODALITÉ DE
PAIEMENT DE TAXES**

Attendu que la municipalité, en vertu de l'article 252 et suivant de la Loi sur la Fiscalité municipale L.R.Q., c F-2.1, a le pouvoir réglementaire pour foncières et de services et des compensations prescrites par la Loi;

Attendu que le Conseil entend modifier les dispositions à l'article 5 du règlement 466 relatif aux modalités de paiement des taxes foncières et des compensations;

Attendu qu'un avis de motion a été donné par monsieur le conseiller Jean Dutil avec dispense de lecture à la session ordinaire du Conseil du 13 avril 2016;

EN CONSÉQUENCE, il est décrété par le présent règlement sujet aux approbations requises par la Loi ce qui suit :

ARTICLE 1

Le préambule fait partie intégrante du présent règlement.

ARTICLE 2

L'article 5 du règlement 466 est modifié pour se lire comme suit :

« Lorsqu'un versement n'est pas fait dans le délai prévu, seul le montant du versement échu est alors exigible. »

ARTICLE 3

Le présent règlement entrera en vigueur conformément à la Loi.

Timothy Watchorn
Maire

Yves Desmarais
Directeur général /
Secrétaire-trésorier

Municipalité de Morin-Heights

120.05.16 RAPPORT MENSUEL DU DIRECTEUR

Le Directeur général dépose au conseil qui en accuse réception du rapport mensuel pour le mois d'avril 2016 du Directeur du service de sécurité incendie et de la liste des dépenses autorisées durant le mois en vertu de la délégation de compétence, Règlement 351.

121.05.16 RAPPORT D'ACTIVITÉ DE LA SÛRETÉ DU QUÉBEC

Le Directeur général dépose au conseil qui en accuse réception, le rapport d'activités de la Sûreté du Québec du mois d'avril 2016.

A.M. 07.05.16 AVIS DE MOTION ÉCLAIRAGE – DOMAINE BALMORAL

Avis de motion et donné madame la conseillère Leigh MacLeod que le règlement d'amélioration locale 535-2016 au montant de 180 000 \$ pour l'installation de lampadaires et de bancs de parcs dans le Domaine Balmoral sera présenté lors d'une prochaine séance.

L'emprunt sera amorti sur une période de 10 ans et assumé par une compensation imposée sur les 225 immeubles imposables du Domaine Balmoral.

122.05.16 RAPPORT DU DIRECTEUR DU SERVICE DES TRAVAUX PUBLICS

Le Directeur général dépose au conseil qui en accuse réception des rapports mensuels pour le mois d'avril, la liste de gestion des appels journaliers ainsi que de la liste des dépenses autorisées durant le mois en vertu de la délégation de compétence, règlement 351.

123.05.16 EMBAUCHE – JOURNALIER-CHAUFFEUR-OPÉRATEUR TEMPORAIRE

Considérant la recommandation du Comité des travaux publics à l'effet d'embaucher monsieur Stéphane Meilleur à titre de journalier-chauffeur-opérateur temporaire;

Considérant que monsieur Meilleur a été embauché à titre de journalier temporaire pour la saison d'été 2015 par la résolution 119.06.15;

Considérant que cette embauche fait l'objet d'une lettre d'entente avec le SCFP;

Il est proposé par monsieur le conseiller Jean Dutil
Et unanimement résolu par tous les conseillers:

Municipalité de Morin-Heights

Que ce conseil autorise l'embauche de monsieur Stéphane Meilleur à titre de journalier-chauffeur-opérateur temporaire selon les termes de la convention collective et les conditions énoncées au préambule de la présente.

124.05.16 EMBAUCHE – EMPLOYÉS TEMPORAIRES

Considérant qu'il y a lieu d'embaucher du personnel temporaire pour compléter les équipes de travail durant l'été;

Considérant la recommandation du comité du service des travaux publics;

Il est proposé par monsieur le conseiller Jean Dutil
Et unanimement résolu par tous les conseillers :

Que ce Conseil autorise l'embauche des personnes suivantes à titre de journaliers temporaires aux conditions établies par la convention collective pour la saison estivale:

- M. Jean-Philippe Jasmin Bourque
- M. Francis Baert
- M. Jérôme Renaud

125.05.16 CONTRAT 1 – RACCORDEMENT RÉSEAU D'EAU POTABLE DE SKI MORIN HEIGHTS AU RÉSEAU MUNICIPAL DU VILLAGE

Considérant que l'administration a procédé à un appel d'offres public par l'entremise du système électronique d'appel d'offres (SEAO) pour le contrat de raccordement du réseau d'eau potable de Ski Morin Heights au réseau d'eau potable municipal du village – travaux d'aqueduc, rues Allen, Bennett, chemin des Hauteurs, raccordement à l'existant et travaux connexes;

Considérant que la municipalité a reçu les offres suivantes avec les prix unitaires, toutes taxes incluses:

NOM	PRIX (taxes incluses)
Les entreprises Claude Rodrigue	922 235,06 \$
David Riddell excavation/transport	964 088,66 \$
Bircon Inc.	1 000 092,22 \$
Duroking Construction	1 051 565,57 \$
9088-9569 Québec Inc.	1 164 759,32 \$
Inter-Chantiers Inc.	1 167 135,65 \$
Construction TRB Inc.	1 296 252,13 \$
Pronex excavation Inc.	1 450 349,62 \$

Considérant que les crédits sont prévus au Règlement 517-2014;

Considérant la recommandation des ingénieurs au dossier;

Il est proposé par monsieur le conseiller Jean Dutil
Et unanimement résolu par tous les conseillers:

Que le conseil octroie le contrat au plus bas soumissionnaire conforme, Les entreprises Claude Rodrigue pour le raccordement du réseau d'eau potable de Ski Morin Heights au réseau d'eau potable municipal du village – travaux d'aqueduc, rues Allen, Bennett, ch. des Hauteurs, raccordement à l'existant et travaux connexes au montant de 922 235,06 \$ taxes incluses.

Que le Directeur général soit autorisé à signer le contrat et faire les paiements tels que prévu aux conditions du devis.

Municipalité de Morin-Heights

126.05.16 CONTRAT 2 – STATION DE POMPAGE SKI MORIN HEIGHTS

Considérant que l'administration a procédé à un appel d'offres public par l'entremise du système électronique d'appel d'offres (SEAO) pour le contrat de raccordement du réseau d'eau potable de Ski Morin Heights au réseau municipal du village – construction du poste de surpression Allen;

Considérant que la municipalité a reçu les offres suivantes avec les prix unitaires, taxes incluses:

NOM	PRIX (taxes incluses)
Norclair Inc.	559 431,79 \$
Centre de pompes Villemaire Inc.	562 870,46 \$
Groupe Québéco Inc.	593 550,39 \$
Nordmec Construction Inc.	602 643,76 \$
Construction Monco Inc.	605 431,51 \$
Plomberie Brébeuf Inc.	606 504,17 \$
Les entreprises Landco Inc.	616 700,00 \$
Groupe MEAS Inc.	659 276,15 \$
Construction Genephi Inc.	699 999,39 \$
Socomec Industriel Inc.	795 382,10 \$

Considérant que les crédits sont prévus au Règlement 517-2014;

Considérant la recommandation des ingénieurs au dossier;

Il est proposé par monsieur le conseiller Jean-Pierre Dorais
Et unanimement résolu par tous les conseillers:

Que le conseil octroie le contrat au plus bas soumissionnaire conforme, Norclair Inc. pour le raccordement du réseau d'eau potable de Ski Morin Heights au réseau municipal du Village – construction du poste de surpression Allen au prix de 559 431,79 \$, taxes incluses.

Que le Directeur général soit autorisé à signer le contrat et faire les paiements tels que prévu aux conditions du devis.

127.05.16 ACQUISITION D'UN CAMION DE DÉNEIGEMENT USAGÉ

Considérant que la Municipalité a procédé à un appel d'offres publique via le SEAO pour l'acquisition d'un camion de déneigement usagé;

Considérant que la Municipalité a reçu l'offre suivante :

Name	Prix (taxes incluses)
Camions Lussier-Lussicam Inc.	178 211,25 \$

Il est proposé par monsieur le conseiller Jean Dutil
Et unanimement résolu par tous les conseillers:

Que ce conseil octroie le contrat d'acquisition du camion de déneigement usagé Western Star 2013, modèle CNV à l'entreprise Camions Lussier Lussicam Inc. pour un montant de 178 211.25 \$, taxes incluses.

Que le conseil affecte la somme par un emprunt au fonds de roulement qui sera remboursée sur une période de cinq ans débutant dans l'année courante.

Municipalité de Morin-Heights

Que le Conseil autorise Directeur général à signer les documents afférents à l'acquisition.

128.05.16 ACQUISITION D'UNE BENNE POUR CAMION FREIGHTLINER 2004

Considérant que le Conseil a autorisé l'acquisition d'une benne de sablage et l'installation des treuils pour équipement démontable (roll-off) en décembre dernier;

Considérant qu'il y a lieu d'équiper le camion d'une benne régulière pour remplacer la benne originale qui n'est plus utilisable;

Considérant le rapport déposé par le Directeur du service des travaux publics daté du 18 avril 2016;

Considérant que cet équipement pourra être transporté sur un camion neuf lors de la mise au rancard du camion 2004;

Il est proposé par monsieur le conseiller Jean-Pierre Dorais
Et unanimement résolu par tous les conseillers :

Que ce Conseil autorise l'administration à procéder dans le dossier afin d'équiper le camion 2004 d'une benne neuve de 14 pieds et l'installation de la boîte sur un système de treuils et contrôles de type roll off.

Que ce Conseil affecte le budget de 33 000 \$ au projet par un emprunt de la somme au Fonds de roulement remboursé sur une période de cinq ans incluant la présente année.

129.05.16 MUR DE SOUTÈNEMENT – 29, WATCHORN

Considérant le mur de soutènement situé sur la propriété du 29, Watchorn est problématique et présente un certains risque d'écroulement;

Considérant la proposition de partenariat, acceptée par le propriétaire et décrite dans la lettre de la municipalité transmise au propriétaire le 26 avril 2016;

Il est proposé par monsieur le conseiller Peter MacLaurin
Et unanimement résolu par tous les conseillers :

Que ce Conseil fait sienne la proposition décrite et autorise en conséquence le Directeur général à faire toute chose dans ce dossier.

Que le Conseil autorise le Maire et le Directeur général à signer pour et au nom de la Municipalité l'entente et le contrat d'acquisition de servitude pour le nouvel ouvrage sur une partie du lot 3 736 935.

130.05.16 ACHAT DE CONTENEURS À DÉCHETS

Considérant que le contrat de gestion des matières résiduelles inclus la collecte des matières des ICI – industries, commerces et institutions sur le territoire;

Municipalité de Morin-Heights

Considérant qu'il a été décidé de standardiser la collecte avec des conteneurs à chargement avant sur l'ensemble du territoire de la MRC;

Il est proposé par monsieur le conseiller Claude P. Lemire
Et unanimement résolu par tous les conseillers :

Que ce Conseil autorise la direction générale à procéder à l'acquisition de conteneurs comme suit :

- 22 conteneurs usagés de 4 verges cubes de Services R.C Miller au prix budgétaire de 7 700 \$ livré au garage;
- 13 conteneurs neufs de 8 verges cubes au prix unitaire de 1 379 \$ pour un total de 17 927 \$ et de six (6) semi enfouis afin d'établir deux sites au prix de 24 732 \$ le tout selon à l'appel d'offres réalisés par la MRC des Pays-d'en-Haut et au règlement d'emprunt afférent.

Que le Directeur général soit autorisé à apporter les ajustements nécessaires afin d'offrir le service au ICI situés sur le territoire de la municipalité.

131.05.16 ADOPTION DU RÈGLEMENT 539-2016 – SURVEILLANT DE SOUFFLEUR À NEIGE

Les membres du Conseil déclarent avoir reçu copie du règlement 48 heures avant l'assemblée du conseil et avoir lu le document, le Directeur général est dispensée d'en faire la lecture et ce dernier en donne les grandes lignes.

Il est proposé par madame la conseillère Leigh MacLeod
Et unanimement résolu par tous les conseillers:

Que le règlement 539-2016 soit adopté comme suit:

RÈGLEMENT 539-2016 SURVEILLANT DE SOUFFLEUR À NEIGE

Attendu que Code de la Sécurité routière a été mis à jour en ce qui a trait aux opérations de déneigement avec souffleur;

Attendu qu'en vertu de l'article 497 un surveillant circulant à pied devant une souffleuse à neige est requis pour procéder aux opérations de déneigement;

Attendu qu'en vertu de l'alinéa 17 de l'article 626 du Code de la sécurité routière la municipalité peut, par règlement autoriser le surveillant devant une souffleuse à neige à circuler à bord d'un véhicule routier sur tout ou partie d'un chemin dont l'entretien est à sa charge;

Attendu que le surveillant à bord d'un véhicule routier assure la sécurité de façon efficace;

Attendu que l'avis de motion du présent règlement a été donné lors de la séance ordinaire du conseil tenue le 13 avril 2016 par madame la conseillère Leigh MacLeod;

QU'IL SOIT STATUÉ ET ORDONNÉ PAR LE PRÉSENT RÈGLEMENT CE QUI SUIT :

Municipalité de Morin-Heights

ARTICLE 1

Que le Conseil autorise le surveillant du Service des travaux publics, devant une souffleuse à neige à circuler à bord d'un véhicule routier lors des opérations de déneigement avec souffleur sur l'ensemble de son réseau routier.

ARTICLE 2

Le présent règlement entrera en vigueur conformément à la Loi.

Timothy Watchorn
Maire

Yves Desmarais
Directeur général /
Secrétaire-trésorier

132.05.16 ADOPTION DU RÈGLEMENT 542-2016 QUI MODIFIE LE RÈGLEMENT 495-2012 CONCERNANT L'USAGE DE L'EAU POTABLE

Les membres du Conseil déclarent avoir reçu copie du règlement 48 heures avant l'assemblée du conseil et avoir lu le document, le Directeur général est dispensée d'en faire la lecture et ce dernier en donne les grandes lignes.

Il est proposé par monsieur le conseiller Peter MacLaurin
Et unanimement résolu par tous les conseillers:

Que le règlement 542-2016 soit adopté comme suit:

RÈGLEMENT 542-2016 QUI MODIFIE LE RÈGLEMENT 495-2012 CONCERNANT L'USAGE DE L'EAU POTABLE

Attendu que la municipalité exploite six réseaux de distribution d'eau potable et réglemente l'usage de l'eau potable depuis 1992;

Attendu que dans le cadre de cette stratégie, la municipalité a adopté le règlement 495-2012 sur l'utilisation de l'eau potable;

Attendu que la Municipalité doit mettre à jour le règlement actuel;

Attendu qu'un avis de motion a été donné lors de la séance ordinaire du 13 avril 2016 par monsieur le conseiller Peter MacLaurin;

EN CONSÉQUENCE, IL EST ORDONNÉ, STATUÉ ET DÉCRÉTÉ CE QUI SUIT :

ARTICLE 1.

L'article 6.4 est modifié pour se lire comme suit :

6.4 Remplacement, déplacement et disjonction d'un branchement de service ou d'un robinet d'arrêt

Les robinets d'arrêt ne sont utilisés que par les employés de la Municipalité. Toute autre personne ne pourra ouvrir, fermer, manipuler ou opérer un robinet d'arrêt sans l'autorisation de la Municipalité.

Municipalité de Morin-Heights

Toute personne doit aviser la personne chargée de l'application du règlement avant de disjoindre, de remplacer ou de déplacer tout branchement de service. Elle doit obtenir de la Municipalité un permis, payer les frais d'excavation et de réparation de la coupe, ainsi que les autres frais engagés par cette disjonction, ce remplacement ou ce déplacement.

Il en sera de même pour les branchements de service alimentant un système de gicleurs automatiques.

ARTICLE 2.

L'article 7.2.1 est modifié pour se lire comme suit :

7.2.1 Périodes d'arrosage

L'arrosage des pelouses, haies, arbres, arbustes ou autres végétaux est autorisé entre le 20 mai et le 10 septembre de chaque année.

L'arrosage des pelouses, haies, arbres, arbustes ou autres végétaux distribué par des asperseurs amovibles ou par des tuyaux poreux est permis uniquement de 20 h à 23 h les jours suivants :

Les lundis et mercredis pour l'occupant d'une habitation dont l'adresse est un chiffre pair;

Les mardis et jeudis pour l'occupant d'une habitation dont l'adresse est un chiffre impair.

Quant aux systèmes d'arrosage automatique, il est permis d'arroser uniquement durant une (1) heure dans la nuit, les mêmes soirs, entre 23h00 et 1h00.

Les lundis et mercredis pour l'occupant d'une habitation dont l'adresse est un chiffre pair;

Les mardis et jeudis pour l'occupant d'une habitation dont l'adresse est un chiffre impair.

ARTICLE 3.

L'article 7.4 est modifié pour se lire comme suit :

7.4 Véhicules, patios ou murs extérieurs d'un bâtiment

Le lavage des véhicules est permis en tout temps à la condition d'utiliser un seau de lavage ou un boyau d'arrosage muni d'un dispositif à fermeture automatique.

Le lavage des patios ou des murs extérieurs d'un bâtiment n'est permis que du 1^{er} mai au 15 mai de chaque année ou lors de travaux de peinture, de construction, de rénovation ou d'aménagement paysager justifiant le nettoyage.

Il est strictement interdit en tout temps d'utiliser l'eau potable pour faire fondre la neige ou la glace des entrées d'automobiles, des terrains, des patios ou des trottoirs.

Dans le cas de nouvelles pelouses, de nouvelles plantations d'arbres ou d'arbustes ou de remplissage de nouvelles piscines, une autorisation peut être obtenue de l'autorité compétente si les circonstances climatiques ou les réserves d'eau le permettent.

Municipalité de Morin-Heights

ARTICLE 4.

Le présent règlement entrera en vigueur selon la loi.

Timothy Watchorn
Maire

Yves Desmarais
Directeur général /
Secrétaire-trésorier

133.05.16 RAPPORT MENSUEL DU DIRECTEUR DU SERVICE DE L'URBANISME, ENVIRONNEMENT ET MISE EN VALEUR DU TERRITOIRE

Le Directeur général dépose au Conseil qui en accuse réception du rapport du mois d'avril 2016 du Directeur du Service d'urbanisme, environnement et mise en valeur du territoire.

134.05.16 EMBAUCHE – ADJOINTE ADMINISTRATIVE, SERVICE D'URBANISME ET TRAVAUX PUBLICS

Considérant le poste d'adjointe administrative, service d'urbanisme et travaux publics est vacant depuis la nomination de madame Natasha Caron, au service des travaux publics en janvier dernier;

Considérant la recommandation du comité de sélection;

Il est proposé par monsieur le conseiller Claude P. Lemire
Et unanimement résolu par tous les conseillers:

Que ce conseil autorise l'embauche de madame Josée Poirier au poste d'adjointe administrative au service d'urbanisme et travaux publics en date du 16 mai 2016 selon les conditions établies de la convention collective en vigueur.

135.05.16 RESCINDER LA RÉOLUTION 99.04.16

Considérant que le candidat retenu a signifié son désistement;

Il est proposé par monsieur le conseiller Jean-Pierre Dorais
Et unanimement résolu par tous les conseillers :

Que ce conseil rescinde la résolution 99.04.16 à toute fin que de droit.

136.05.16 EMBAUCHE – INSPECTEUR TEMPORAIRE, SERVICE DE L'URBANISME ET ENVIRONNEMENT

Considérant la problématique de recrutement;

Il est proposé par monsieur le conseiller Jean Dutil
Et unanimement résolu par tous les conseillers :

Municipalité de Morin-Heights

Que ce Conseil autorise l'embauche de Monsieur Pierre Ayotte au poste temporaire d'inspecteur urbanisme et environnement à raison de trois jours semaines pour une période d'environ 7 semaines, selon les besoins du service et aux conditions de la convention collective de travail.

137.05.16 RAPPORTS MENSUELS DU SERVICE DES LOISIRS ET DU RÉSEAU PLEIN AIR ET SERVICES À LA COMMUNAUTÉ

Le Directeur général dépose au Conseil qui en accuse réception du rapport du mois d'avril 2016 du service des loisirs et de la liste des dépenses autorisées durant le mois en vertu de la délégation de compétence, règlement 351.

Le Directeur général dépose au Conseil qui en accuse réception du rapport préparé par le Directeur du réseau plein-air.

138.05.16 PROCÈS-VERBAL DE LA RÉUNION DU COMITÉ DE LA BIBLIOTHÈQUE

Le Directeur général dépose au conseil, qui en accuse réception, du procès-verbal de la réunion du comité de la bibliothèque datée du 18 avril 2016.

139.05.16 TOUR DU SILENCE 2016

Considérant la demande à l'effet d'autoriser la tenue du Tour du Silence 2016 sur le réseau routier de la Municipalité le 18 mai 2016 entre 18h30 et 20h30;

Considérant que cet événement s'inscrit dans les objectifs de promotion du partage de la route visé par le trajet VÉLOCITÉ;

Considérant que cet événement est ouvert au public, est gratuit et organisé par des bénévoles ;

Il est proposé par madame la conseillère Leigh MacLeod
Et unanimement résolu par tous les conseillers :

Que ce conseil ne présente aucune objection au circuit proposé dans le courriel du 26 avril dernier transmis par madame Chantal Ladouceur, chargée de développement récréatif de la MRC des Pays-d'en-Haut.

Qu'il soit entendu qu'il est du ressort des organisateurs de l'événement d'obtenir l'autorisation du Ministère des transports du Québec et l'appui de la Sûreté du Québec et de s'assurer d'avoir l'équipe de bénévoles nécessaire au bon déroulement de l'activité.

Que cette activité ne soit pas soumise à la contribution au Fonds spécial d'appui aux organismes de la municipalité.

140.05.16 CLUB DE VÉLO DE MONTAGNE DES PAYS-D'EN-HAUT

Considérant la demande à l'effet d'autoriser la tenue de deux événements sur le réseau de Vélo de Montagne du Parc Basler, les 11 juin et 20 août de 9h à midi;

Municipalité de Morin-Heights

Il est proposé par madame la conseillère Leigh MacLeod
Et unanimement résolu par tous les conseillers:

Que ce conseil autorise la tenue des deux événements sur la propriété municipale et autorise le service des Loisirs et le service des parcs et sentiers à fournir la logistique demandée.

Que ce conseil autorise exceptionnellement le stationnement en bordure ouest du chemin du Lac Écho.

Qu'il soit entendu qu'il est du ressort des organisateurs de l'événement de s'assurer d'avoir l'équipe de bénévoles nécessaire au bon déroulement de l'activité.

Que cette activité soit soumise à la contribution au Fonds spécial d'appui aux organismes de la municipalité.

141.05.16 ÉVÉNEMENT TOP CHRONO – 1^{ER} OCTOBRE

Considérant que le conseil a reçu la demande de l'entreprise Événements TopChrono Inc. relative à l'organisation d'une activité sportive qui empruntera les rues de la municipalité;

Considérant qu'il est de la responsabilité d'Événements TopChrono Inc. d'obtenir les autorisations du Ministère des transports et de la Sûreté du Québec;

Considérant que l'itinéraire prévu est attaché à la présente:

Considérant que la contribution relative au fonds spécial d'appui aux organismes de la Municipalité est de 2 \$ par participant,

Il est proposé par madame la conseillère Leigh MacLeod
Et unanimement résolu par tous les conseillers:

Que le conseil autorise la tenue de l'événement sur les chemins du Village, Route 364, Saint-Adolphe et Bélisle pour la tenue du demi-marathon de la Vallée de Saint-Sauveur, le 1^{er} octobre 2016.

Que ce Conseil avise Événement TopChrono Inc. qu'il est de son ressort de réunir des bénévoles et le personnel nécessaire pour cette activité et qu'il ne doit y avoir aucun coût pour la municipalité.

Que faute d'obtenir une sécurité adéquate aux intersections, la Municipalité exige que les arrêts obligatoires (stop) soient faits par les coureurs.

142.05.16 PROGRAMME DE LA FÊTE DU CANADA

Considérant que la municipalité organise annuellement des activités pour la Fête du Canada;

Considérant que cette année, la fête se tiendra vendredi, le 1er juillet à Ski Morin Heights;

Il est proposé par monsieur le conseiller Peter MacLaurin
Et unanimement résolu par tous les conseillers:

Municipalité de Morin-Heights

Que ce conseil autorise la programmation de la Fête du Canada, vendredi, le 1^{er} juillet, ainsi que la circulation à sens unique dès 19h00 de la rue Bennett (entrée) vers le chemin Allen (sortie) et sera encadrée par des agents de la Sûreté du Québec et les premiers répondants de la municipalité.

143.05.16 SHAKESPEARE IN THE PARK

Considérant que Théâtre Répercussion désire présenter la pièce 'The Tragedy of Julius Caesar' par William Shakespeare, vendredi, le 15 juillet 2016 à 19h00 au Parc Basler;

Considérant que le coût estimé de ce projet pour la municipalité est de 2 529,45 \$;

Considérant que la municipalité a prévu un budget afin d'appuyer ce projet;

Il est proposé par madame le conseillère Mona Wood
Et unanimement résolu par tous les conseillers:

Que ce conseil autorise la tenue de l'événement, vendredi, le 15 juillet 2016 et affecte à cette fin la somme prévue au budget.

144.05.16 APPUI À DES ORGANISMES

Considérant que l'activité de la Fondation médicale des bateaux dragons n'a pas lieu cette année et que les sommes générées étaient destinées à la COOP Santé;

Considérant que la levée de fond « Commons Reunion » initiée par monsieur Trevor Leslie appuie le Club des Petits déjeuner, qui permet aux jeunes de l'école primaire de bien débuter la journée;

Considérant que la troupe de Scouts de Morin-Heights accueille un nombre croissant de jeunes;

Il est proposé par madame la conseillère Leigh MacLeod
Et unanimement résolu par tous les conseillers :

Que ce Conseil autorise les transactions suivantes :

Que la somme de 2 000 \$ prévu pour la course des bateaux dragons de la Fondation médicale des Laurentides soit versée à la COOP Santé de Morin-Heights, Affectation du poste 02-629-08-970.

Que la somme de 500 \$ soit versée à Monsieur Trevor Leslie pour la logistique de l'événement de levée de fond qui aura lieu le 23 juillet, Affectation du Fonds spécial d'appui aux organismes de la municipalité.

Que la somme de 500 \$ soit versée à la troupe des Scouts de Morin-Heights, Affectation du Fonds spécial d'appui aux organismes de la municipalité.

Municipalité de Morin-Heights

145.05.16 LOCATION DE L'ÉGLISE ST-EUGENE

Considérant que l'administration de l'Église St-Eugène accepte de reporter la fermeture de l'immeuble si la Municipalité prolonge l'entente de location;

Considérant que l'entente de location de la prochaine année débutant le 1^{er} septembre prévoit :

- Que les parties peuvent mettre fin à l'entente sur préavis de trois(3) mois
- Que la Municipalité accepte de prendre charge des travaux d'entretien du bâtiment à sa discrétion

Il est proposé par madame la conseillère Leigh MacLeod
Et unanimement résolu par tous les conseillers:

Que ce Conseil autorise la conclusion d'une entente de location de l'édifice de la Paroisse Saint -Eugene pour un an débutant le 1^{er} septembre et que le Maire et le Directeur général soient autorisés à faire toute chose dans ce dossier.

146.05.16 ENTENTE POUR L'ENTRETIEN DU CORRIDOR AÉROBIQUE

Considérant la demande de la MRC visant l'entretien du parc du Corridor aérobique entre les km 0 et 8,7 pour la saison estivale;

Considérant le projet d'entente qui détaille les travaux à réaliser et le mode de fonctionnement;

Considérant que l'administration est d'avis qu'il est avantageux que la municipalité assume la gestion du corridor;

Il est proposé par madame la conseillère Leigh MacLeod
Et unanimement résolu par tous les conseillers :

Que ce conseil accepte dans ses grandes lignes la proposition de la MRC pour l'entretien du Corridor aérobique pour la saison 2016.

Que le Directeur général soit autorisé à signer pour et au nom de la municipalité et faire toute chose nécessaire dans ce dossier.

PÉRIODE DE QUESTIONS

Le Conseil répond aux questions du public.

Municipalité de Morin-Heights

147.05.16 LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE

Il est proposé par madame la conseillère Leigh MacLeod que cette session soit levée à 21h15.

J'ai approuvé toutes et chacune des résolutions contenues à ce procès-verbal

Timothy Watchorn
Maire

Yves Desmarais
Directeur général
Secrétaire-trésorier

Dix personnes ont assisté à l'assemblée.